



AVIS DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Numéro de l'avis : IMQ-2026-09

Date d'envoi : 06-03-2026

Destinataires : Membres du comité de gestion de la qualité

Sujet : Système de gestion de la sécurité maritime électronique (SGSM)

PORTÉE ET OBJET DU BULLETIN

Le présent avis vise à vous informer qu'un nouveau document est maintenant disponible sur le site web de la Direction de la sécurité et de la sûreté maritime de Transports Canada :

Volet I – Politique – Acceptation du système de registres électroniques

- L'objectif de cette politique est de fixer des normes acceptables pour la reconnaissance et l'acceptation de la tenue de registres/journaux de bord électroniques à la place des journaux de bord et registres traditionnels sur papier.
- Développer et collaborer à une politique qui répond aux besoins réglementaires, aux priorités ou aux questions émergeant de la nouvelle technologie des méthodes de tenue des registres.
- Faciliter la consolidation des diverses méthodes de tenue des registres dans un système approuvé de registres électroniques.

RESPONSABILITÉ

Les gestionnaires, membres des CGQ de l'IMQ (Rimouski et Lévis), ont la responsabilité de s'assurer que les changements sont communiqués au personnel de leur équipe concerné. Si requis, ces changements doivent se refléter dans des modifications aux politiques, protocoles et procédures. Les projets de modification doivent être déposés, pour approbation, au comité de gestion de la qualité.

Les responsables de la coordination départementale ont la responsabilité de s'assurer que le personnel enseignant est informé des avis de veille et des modifications ayant une incidence sur le contenu des cours, que les plans de cours, approuvés annuellement, reflètent ces changements et que les notes de cours et le matériel pédagogique sont mis à jour.

ARCHIVAGE

Il est à noter que tous les avis de veille publiés sont archivés sur le site internet de l'IMQ – dans la section [Veille réglementaire](#).